



Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Madame Tinne VAN DER STRAETEN, Ministre de l'Energie,
concernant l'arrêt régulier des éoliennes

- Bruxelles, le 24 mars 2021 –

Madame la Ministre,

Récemment, de nombreuses éoliennes ont été mises à l'arrêt en raison de la surproduction d'électricité fournies par celles-ci dans le réseau. Additionné à des problèmes d'exportations, ce problème a provoqué des prix négatifs au niveau de l'électricité en Belgique, ce qui n'est pas viable.

Vous avez récemment indiqué que l'arrêt de ces éoliennes devrait être amené se répéter cet été en raison d'un problème de surproduction d'électricité par rapport à la demande.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivants :

- 1- Comment s'assurer de limiter ces coupures d'éoliennes dans le futur ? Des solutions pour exploiter le plein potentiel énergétique de notre parc éolien existent-elles ?
- 2- En quoi le mécanisme de CRM, adopté en seconde lecture à la Chambre, couplé au parc éolien, permettra-t-il à la Belgique de supporter la sortie du nucléaire en 2025 ?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse de la ministre :

1. Elia réalise régulièrement des études « adequacy and flexibility ». La prochaine étude est prévue pour le mois de juin de cette année. L'étude évaluera non seulement notre sécurité d'approvisionnement en termes « d'adéquation » de la capacité disponible, mais aussi la manière dont le système fait face à la variabilité croissante de la production à partir de sources d'énergie renouvelables. L'étude détermine également, entre autres, la capacité de régulation "descendante" nécessaire et son rapport avec la capacité "must run". Cette étude vous permet donc de connaître le degré de flexibilité qui sera nécessaire à l'avenir.

Le 11 mars 2021 vers midi, environ 12 GW d'électricité ont été livrés au réseau, dont 6 GW d'électricité nucléaire, 4 GW d'électricité éolienne et 2 GW d'électricité solaire. Cette combinaison d'un grand nombre d'énergies renouvelables en plus d'une production nucléaire de base avec un contrôle limité, et les restrictions sur la capacité d'exportation ce jour-là, ont conduit à des prix négatifs. Mais cela indique en fait un bon fonctionnement du marché.

Pour atteindre les objectifs européens et belges de réduction des émissions de CO2, des investissements massifs devront être réalisés dans les sources d'énergie renouvelables. À l'avenir, les jours où il y aura beaucoup d'énergie éolienne et solaire entraîneront une offre excédentaire d'électricité sur le marché. Le fait que les prix de l'électricité deviennent négatifs à ce moment-là indique seulement qu'il n'y a pas assez de flexibilité, comme le stockage et la gestion de la demande, dans le système pour absorber cette surproduction. À l'inverse, et comme nous le constatons déjà aujourd'hui, la variabilité de la production d'électricité à partir de l'énergie solaire et éolienne entraînera également un déséquilibre élevé et des prix intra-journaliers et journaliers si le système ne dispose pas de la capacité de secours nécessaire. Ce jeu de prix élevés et négatifs sur le marché libéralisé de l'électricité incite en fait à investir de plus en plus dans les capacités flexibles, telles que la gestion de la demande, le stockage et les capacités de production rapidement contrôlables.

2. Le Mécanisme de Rémunération de la Capacité (CRM) est en effet destiné à garantir notre sécurité d'approvisionnement après la sortie du nucléaire. Le fonctionnement du marché mentionné ci-dessus, avec des prix négatifs ou élevés sur les marchés des déséquilibres, intraday ou day-head, conduira au fait que la capacité qui est développée sous l'impulsion du Mécanisme de Rémunération de la Capacité (CRM) sera en fait flexible. Ainsi, nous effectuons un important "energieswitch" vers une énergie 100% renouvelable en investissant dans une capacité de secours mieux adaptée à ce nouveau système énergétique et qui remplacera le parc obsolète de centrales nucléaires à contrôlabilité limitée.